

JMB/PA

N°2024-36

**OBJET**

REHABILITATION DU  
CINEMA *LE LARY*  
DEMANDE DE  
SUBVENTIONS

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : **14**

Votes pour : **14**  
Abstentions : 0  
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la  
Mairie : 21 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Code de fonction préfecture :  
6612 N°36 2024 JMB DEL 24-36 DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **20 mars**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :

Date de convocation du Conseil Municipal :

**PRÉSENTS** : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY (présente à partir de 18h50), Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

**ABSENT/EXCUSÉ** : Jacques ROCA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **14** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Jacques SALAT** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire

Monsieur le Maire expose aux membres présents le projet de réhabilitation du cinéma Le Lary.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement se décompose ainsi qu'il suit :

- <b>Coût d'objectif :</b>	1 630 642,46 € HT (1 956 770,95 € TTC)
- <b>Financement :</b>	
Union Européenne (FEDER)	557 006,00 € (34,16 %)
Etat : (FNADT)	150 000,00 € (9,20%)
CNC	160 000,00 € (9,81%)
Région	174 443,00 € (10,70%)
Département	100 000,00 € (6,13%)
Autofinancement	489 193,46 € (30,00 %)

En fonction de ces éléments, Monsieur le Maire invite les membres présents à bien vouloir se prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le projet de réhabilitation du cinéma Le Lary ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'établit à 1 630 642,46 € HT et de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de ce dossier et lui donner tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 20 mars 2024



Le Maire,

André MIR